de joseph rocaniere et de jeane moysset
et de marianne bonifaci fille legitime d'etienne
bonifaci et de jeane carrie en presence de
baptiste deltour de bernard serres laurens
boyssonade et laurens girbal qui ont signé
avec nous a l'exception des deux derniers qui
ont dit ne savoir de ce requis

Serres

Deltour

Gardes ptre vic

L'an mille huit cents deux et le vingt troisieme
jour du mois de fevrier apres avoir observé
toutes les formalités prescrites par l'eglise j'ai
donné la benediction nuptialle et conjoint en
legitime mariage antoine massabuau fils
legitime d'antoine massabuau et de feu anne
sales mariés quand lad.e salles vivoit du village
de niel paroisse de prouzets et marianne
fontanier fille legitime de feu jean fontanier
et de lisabeth poujol mariés quand lad. fontanier
vivoit du village de caussonel paroisse de
prades en presence de baptiste auguy de pierre
jean finet soussignés et de francois villaret et
de jean fontanier qui n'ont su signer de ce requis
lad.e marianne fontanier n'a su signer non plus de
ce requise OUDUI pierre jean finet

Bernard Pre

more d'antoine massabuau et de marianne fontanier